

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°25-024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 14 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quatorze mars, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 22
Présents : 19
Votants : 19 + 1 pouvoir

Date de convocation : 10/03/2025
Date d'affichage : 10/03/2025

Présents : Mrs. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - RICHARD Denis - MANENTI Rémi - RIZZON Bruno - RICO PEREZ José - MICHELLAND Bruno - DELWAL Jean Luc - BIBOLLET Nicolas

Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - COMBET Claire - JABOUILLE Martine - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - PEREZ Stéphanie

Excusés :

Mr GACHET Roger et Mmes GENON Marie - JALLIFIER VERNE Christelle (pouvoir à GAZET Véronique)

A été nommé secrétaire de séance : Denis RICHARD



Objet : Délibération concernant l'avenant N°2 au marché du groupe scolaire Randens Lot 4

Lors du Conseil Municipal du 31 mai 2024, la commune de Val-d'Arc a attribué le lot n°4 du marché public de la réhabilitation du groupe scolaire de Randens à l'entreprise Euroconfort, lot qui consiste en la pose de faux plafonds, réfection des menuiseries intérieures et des revêtements de sols,....

Des travaux complémentaires se sont avérés nécessaires.

Ainsi, le maire propose de faire un avenant au marché à l'entreprise Euroconfort, entreprise attributaire la mieux-disante.

Ces travaux supplémentaires ont un coût de 49550.60 € HT, et représentent 36.56 % du marché initial de l'entreprise. Ces travaux supplémentaires seront confiés à l'entreprise par voie de modification de contrat sur le fondement de l'article R,2194-7 du code de la commande publique.

Enfin, les modifications ne modifient pas l'objet du marché.

Le nouveau montant du marché avec l'avenant cumulé est de 185 081,50 € HT, soit 222 097,80 € TTC.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer l'avenant N°2 du lot 04.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales qui permet au conseil municipal de déléguer une partie de ses attributions au maire ;

Considérant qu'il convient d'autoriser la signature de l'avenant n°2 au lot n°4;

Après avoir délibéré le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°02 objet de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Denis RICHARD

Monsieur le Maire
Hervé GENON





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° ...02.....¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de Val d'Arc – 4 place de la Mairie – Randens – 73 220 VAL D'ARC

Siret : 200 086 569 000 15

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL EURO CONFORT MAINTENANCE

19 Rue Martin Luther King

38400 SAINT MARTIN D'HERES

Siret : 421 378 712 00044

Tél : 04 76 43 46 46

C - Objet du marché public

☒ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Réfection des façades de l'Ecole de Randens : isolation thermique / changement des menuiseries + VR / mutualisation du chauffage avec la Mairie –

Lot 04 : Faux-plafonds, traitement feu des plafonds, menuiseries intérieures, revêtements de sols et muraux, peinture

☒ **Date de la notification du marché public :** ...10 juillet 2024.....

☒ **Durée d'exécution du marché public :**mois ou40..... jours

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%.....
- Montant HT marché initial :147 570,90 €.....
- Montant TTC marché initial :177 080,08 €.....

■ Montant du marché public suite avenant négatif 01 délibération du conseil municipal de la commune de Val d'Arc du 27 Septembre 2024 :

- Taux de la TVA : 20%.....
- Montant HT suite avenant négatif 01 :135 530,90 €.....
- Montant TTC suite avenant négatif 01 :162 637,08 €.....

D - Objet de l'avenant**■ Modifications introduites par le présent avenant :**

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Prestations complémentaires

■ Incidence financière de l'avenant 02 :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant 02 :

- Taux de la TVA : ...20%.....
- Montant HT :49 550,60 €.....
- Montant TTC : ... 59 460,72 €.....
- % d'écart introduit par l'avenant 02 : ...+ 36,56 %.....

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : ...20%.....
- Montant HT : ...185 081,50 €.....
- Montant TTC : ...222 097,80 €.....

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BERNARD Pierre Gérant	St Martin d'Hères 20/06/25	Signature EURO CONFORT MAINTENANCE 19 Rue Marin Luther King 38400 Saint Martin d'Hères Tél 04 76 43 46 46 SIRET : 421 378 712 00044 APE 4120B

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : VAL-D'ARC le 24 juin 2025

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Henri GENON

Maire de Val-d'Arc.



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)